

Les @ctu's d'Angervilliers



n°10 - Printemps 2019

Urbanisme

Révision du PLU



DOSSIER

*Les aides du Conseil
Départemental de l'Essonne*



VIE MUNICIPALE

Compte rendu du Conseil Municipal	
19 décembre 2018	P.4
21 février 2019	P.4
Jobs d'été	P.5
Élections	P.6
Distribution & collecte	P.7
Rezo Pouce	P.7
Arrêt de Bus	P.7

DOSSIER

VIE PRATIQUE

Fibre Optique	P.14
---------------	------

ÉDUCATION

Inscriptions scolaires	P.15
Séjours- sorties- projets	P.15
Évolution des effectifs	P.15

URBANISME

Révision du Plan Local d'Urbanisme	P.18
------------------------------------	------

ENVIRONNEMENT

Essonne Verte, Essonne Propre	P.21
Chantier BRISFER/EPIDE	P.21
Parc du Château	P.21

COHÉSION SOCIALE

Carrefour des Solidarités	P.22
Plan Canicule	P.22
Aide financière du CCAS	P.23

CULTURE

Bibliothèque Municipale "Le Colombier"	P.24
Fête de la Peinture	P.24
Brocante/Vide-grenier	P.24
Fête du Village	P.24

ASSOCIATIONS

Comité Des Fêtes d'Angervilliers	P.26
BOA	P.26
ADYG	P.27
Les Foulées d'Angervilliers	P.28
AS Angervilliers FOOT	P.29
LAC	P.30
Judo Club d'Angervilliers	P.31
Le Club des Seniors	P.31

Mairie d'Angervilliers

Rue du Château - 91470 ANGERVILLIERS
Tél. 01 64 59 02 06
Mail : contact@ville-angervilliers.fr
Site : www.ville-angervilliers.fr

Accueil téléphonique

le lundi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 19h00
du mardi au vendredi :
9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30
le samedi :
9h00 - 12h00



N° Élu d'astreinte

06 88 24 19 32

À ne composer qu'en cas d'urgence tous les jours en dehors des heures d'ouverture téléphonique de la mairie.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 16h00 - 19h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 14h00 - 16h00
Samedi : 9h00 - 12h00



Chère Angervilléroise, cher Angervillérois,

Nous avons régulièrement la venue des sous-préfets sur notre commune, par contre, il semblerait qu'aucune visite préfectorale n'ait été organisée depuis 1980.

Quel honneur, de recevoir Monsieur le Préfet de l'Essonne, Jean Benoit ALBERTINI, accompagné de Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau, Abdel Kader GUERZA.

Ce fût l'occasion de lui présenter la commune, les projets importants tel que le contournement du bourg et de le sensibiliser sur le projet du Parc du Château.

À l'heure où de nombreux français s'interrogent sur le rôle de nos parlementaires, fin janvier, nous étions invités au Sénat pour une visite guidée. Une quarantaine de personnes a été accueillie par Madame la sénatrice Jocelyne GUIDEZ.

Mesdames les Sénatrices Laure DARCOS, Dominique VERIEN, Messieurs les Sénateurs Vincent DELAHAYE, et Jean-Raymond HUGONET sont venus nous expliquer leur rôle et l'histoire de ce lieu exceptionnel.

Dans la continuité de cette visite, une réunion publique s'est déroulée le vendredi 22 mars en mairie en présence de Jocelyne GUIDEZ.

Le dossier des @ctu's vous présente quelques politiques Départementales utiles au quotidien de tous. N'hésitez pas à visiter le site essonne.fr pour l'ensemble des services proposés

La révision du PLU est en cours, une réunion publique aura lieu au mois de juin.

En continuité des actions menées dans le village pour réduire la vitesse, des stationnements ont été créés à titre expérimental dans la rue de Bonnelles.

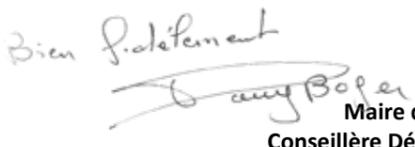
Malgré nos avertissements, de nombreuses incivilités sont toujours d'actualité...

Mesdames, messieurs, vous qui promenez votre chien, est-ce si compliqué, lors de vos sorties avec celui-ci, de prendre un sac et de ramasser les excréments de votre animal ?

Nos trottoirs, et surtout les abords de nos commerces, en sont souillés !

Plusieurs manifestations sont prévues, dont les dates sont en dernière page de ces @ctu's. Nous espérons vous y voir nombreux !

Et si cela était utile, nous vous rappelons la date des élections européennes le 26 mai dès 8 heures jusqu'à 20h00 (fermeture du bureau) salle polyvalente.

Bien cordialement

Dany BOYER
Maire d'Angervilliers
Conseillère Départementale

Directeur de la Publication :

Dany BOYER

Comité de Rédaction :

Mickaël COLAS
Frédérique LAVAILL
Christine MERLE
Véronique PAVIA
Nadine PORRETTA
Cédric PONTET

Création et réalisation :

Erwan COUDRAIS

Éditeur :

Mairie d'Angervilliers

Crédits photos :

Mairie,ADYG, Foulées,JCA, Club des Seniors,ASA Foot, LAC

Impression :

Imprimé à la CCPL

N° ISSN :

2491-0708

CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2018

Le compte-rendu détaillé est consultable en Mairie ou sur le site internet

1. Désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au syndicat issu de la fusion du SIBSO, du SIVOA et du SIHA

Désigne à l'unanimité - 13 voix - les représentants de la commune :

Dany BOYER

François RAYNAL

2. Plan local d'urbanisme - Prescription de la révision générale

Décide à l'unanimité de prescrire la révision générale du PLU

3. Rétrocession à la commune d'Angervilliers de bandes de terrain rue de bonnelles et rue de la garenne

Autorise à l'unanimité - 13 voix - Madame le Maire à signer les actes afférents à cette rétrocession et à prendre en charge les frais de géomètre et notariés.

4. Décision modificative n°4 – virements de crédits

Adopte à l'unanimité - 13 voix - les mouvements comptables cités dans la délibération.

5. Versement d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

Vote à l'unanimité - 13 voix - le versement de cette subvention d'un montant de 331.25 €

6. Constitution d'un groupement de commandes pour la restauration collective

Décide à l'unanimité - 13 voix - d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration collective

7. Demande d'une participation financière pour la rénovation du Monument aux Morts

Autorise à l'unanimité - 13 voix - la demande d'aide financière pour ce dossier

8. Modification du tableau des effectifs

Décide à l'unanimité de transformer le tableau comme présenté dans la délibération.

9. Expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Autorise à l'unanimité - 13 voix - l'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne ainsi que Mme le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

10. Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD)

Décide à l'unanimité - 13 voix - d'adhérer au groupement de commandes pour les

assurances IARD pour la période 2020-2023, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

11. Abrogation de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal

Décide à l'unanimité - 13 voix - d'abroger l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal et de conserver les autres dispositions du règlement intérieur.

12. Désignation de représentants de la Commune d'ANGERVILLIERS à la Commission d'informations et d'échanges (CIE) de la carrière de Bajolet

Désigne à l'unanimité - 13 voix - considérant que cette commission doit être composée de trois élus et de deux habitants de chaque Commune et d'un membre d'une association environnementale Dany BOYER, Roger COTTIN, Christine MERLE.

Les autres membres seront nommés ultérieurement.

CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2019

Le compte-rendu détaillé est consultable en Mairie ou sur le site internet

1. Demande de subvention DETR sols mairie/écoles

Approuve à l'unanimité - 14 voix - les travaux de réfection des sols à hauteur de 32 551,50 € HT et demande une subvention au taux maximal pour cette opération.

2. Prise en charge des frais d'écolage pour les enfants scolarisés en RASED

Autorise à l'unanimité - 14 voix - Madame le Maire à mandater la participation de 457,24 €, à réception du titre de recettes de la commune de Saint-Chéron.

3. Tarifs appliqués aux usagers pour la création de branchements au réseau communal des eaux usées

Décide à l'unanimité - 14 voix - l'application aux usagers de ces tarifs pour les branchements des eaux usées au réseau communal.

4. Rétrocession à la commune d'Angervilliers d'une bande de terrain Rue de dourdan

Autorise à l'unanimité - 14 voix - Madame le Maire à signer l'acte afférent à cette rétrocession et à prendre en charge les frais notariés.

5. Modification partielle de la convention en date du 16 octobre 2018 entre le propriétaire du parc du Château et la commune - autorisation de signature

Décide à l'unanimité - 14 voix - d'adopter la modification partielle de la convention en date du 16 octobre 2018 entre la SNC d'Aménagement du Domaine d'Angervilliers et la commune, et autorise Madame le Maire à la signer.

6. Demande d'extraction d'argile au lieudit Les Gatines par la société Wienerberger

Donne à l'unanimité - 14 voix - un avis favorable à ce projet d'ouverture d'une carrière d'argile au lieudit « les gâtines » sur la commune d'Angervilliers et demande que ce projet soit mis en compatibilité avec le PLU du territoire de la commune d'Angervilliers

5. Convention de médecine préventive avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France (CIG)

Donne à l'unanimité - 14 voix - un avis favorable pour que la commune signe une convention relative à la mise à disposition d'un médecin pour l'organisation de visites médicales occasionnelles avec le CIG et autorise Madame le Maire à signer la convention entre le CIG et la commune d'Angervilliers.

JOBS D'ÉTÉ

Comme chaque année, l'été est le moment propice pour les jeunes de se réaliser et de gagner un peu d'argent en ayant un job d'été. Plusieurs possibilités de décrocher une opportunité. Ci-dessous, une vue non-exhaustive pour les Angervillérois.

Les Jobs d'été de la Mairie

Tu souhaites travailler pour la commune pendant l'été ?

Si tu as 18 ans et si possible motorisé ?

Adresse ton CV et ta lettre de motivation à madame le Maire avant le 1er mai.



Une réponse te sera adressée fin mai.

Les Chantiers BRISFER

Pour la 2^e année sur notre commune, le SIREDOM, propose l'atelier BRISFER. Pour 2019, le chantier se déroulera **du 15 au 19 juillet**.

Chaque session est composée de 8 à 16 jeunes de 16 à 25 ans. Ces jeunes sont encadrés par 2 animateurs.

Le SIREDOM :

- fournit l'équipement complet nécessaire au chantier : bottes, gants, outillage de coupe et de ramassage, treillis qui seront conservés par les participants,
- à l'issue du chantier, le SIREDOM offre aux participants une gratification sous forme de chèques cadeaux multi-enseignes (230€ la semaine) et une attestation de participation.
- une cérémonie de clôture est organisée en présence de madame le Maire et d'un élu représentant du SIREDOM pour la remise des prix.

Inscription : adresser en mairie, un courrier de motivation avant le 1er mai, pour une réponse fin mai.

La Communauté de Communes du Pays de Limours

Le service emploi de la Communauté de Communes du Pays de Limours organise un forum Jobs d'été le **mercredi 17 avril** prochain pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Pour préparer les rencontres avec les entreprises, 2 ateliers CV sont proposés, le mercredi 10 avril et le samedi 13 avril au siège de la CCPL. Les jeunes pourront y préparer leurs entretiens d'embauche et obtenir une aide pour la rédaction de leurs CV et lettres de motivation.



TROUVE TON JOB D'ÉTÉ

Tu as entre 16 - 25 ans

→ Ateliers d'aide
Mercredi 10 et samedi 13 avril
CV, lettre de motivation, entretien d'embauche
Inscription avant le 4 avril

→ FORUM JOBS D'ÉTÉ
Mercredi 17 avril de 14h à 17h
Nombreuses offres à découvrir
Entretiens avec les entreprises

Service Emploi
615, rue Fontaine de Ville
91640 Briis-sous-Forges
01 64 90 80 81
emploi@cc-paysdelimours.fr
www.cc-paysdelimours.fr

ÉLECTIONS

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union Européenne entre le 23 et le 26 mai 2019.

En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai.

Inscriptions sur les listes

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU (Répertoire Électoral Unique).

Chaque électeur devra alors :

- être âgé de 18 ans, au plus tard la veille du premier scrutin ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- apporter la preuve de son attaché avec la commune d'inscription.

Pour les prochaines élections, **les électeurs pourront déposer leurs demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 6^e vendredi précédent le premier scrutin.** Les électeurs pourront déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites demarches.interieur.gouv.fr ou service-public.fr, quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.

Le scrutin

La loi du 25 juin 2018 a introduit un changement majeur en France : l'adoption d'une circonscription unique mettant fin aux huit circonscriptions régionales. Chaque parti devra présenter une liste de candidat pour l'ensemble du territoire français de 79 candidats. Le système de la représentation proportionnelle est toujours conservé. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Les sièges du Parlement européen sont attribués en fonction du nombre d'habitants de chaque État membre. En 2019, 705 représentants des citoyens européens seront élus et non plus 751 comme en 2014. Avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de représentants britanniques. La composition du Parlement européen a en ce sens été rééquilibrée pour allouer des sièges supplémentaires à quatorze États membres qui étaient sous-représentés démographiquement. Ainsi, la France sera représentée par 79 représentants, soit 5 de plus que pour la législature 2014-2019, élus pour 5 ans au suffrage universel direct.



Bâtiment Paul-Henri Spaak, Bruxelles



DISTRIBUTION & COLLECTE

Boîtes aux lettres

Nous vous rappelons qu'il est indispensable que vos boîtes aux lettres soient bien identifiées. Votre nom ou le numéro assurent aux agents de la commune ou à ceux des services délégués par la commune (La Poste, les patrouilleurs du Département, de la CCPL...) d'atteindre les personnes concernées.

Ce petit geste permet de garantir une bonne distribution.



Ordures ménagères



D'autres part, il est nécessaire de veiller à la bonne circulation des véhicules de collecte des ordures ménagères. Parfois, **le stationnement gênant d'un ou plusieurs véhicules** empêche la progression du camion qui ne peut donc terminer la collecte.

La collecte des déchets verts a repris depuis le 7 mars, tous les jeudis après-midi les semaines paires. Un calendrier 2019 de la collecte de déchets vous a été remis avec le bulletin municipal. Il est également disponible en mairie ou sur le site internet de la commune (*Services>Environnement>Intercommunal>SIREDOM*).

REZO POUCE

La Communauté de Communes du Pays de Limours a lancé, depuis cet été, Rezo Pouce sur 11 communes de son territoire :



- Angervilliers
- Boullay-les-Troux
- Briis-sous-Forges
- Courson-Monteloup
- Fontenay-lès-Briis
- Forges-les-Bains
- Les Molières
- Limours
- Pecqueuse
- Saint-Maurice-Montcouronne
- Vaugrigneuse



Rezo Pouce c'est le 1er réseau d'autostop sécurisé dès 16 ans, pour bouger sans rendez-vous sur des petites distances.

Plus nombreux seront les inscrits, plus efficace sera le réseau !

ARRÊT DE BUS

Pour rappel, l'arrêt de bus, "Angervilliers- le Haut" dans le sens Dourdan>Limours a été déménagé au 1 rue de Dourdan.

Les cars ne s'arrêtent plus rue de Limours.



DISPOSITIFS D'AIDES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



En fonction de votre situation de vie, retrouvez grâce au moteur de recherche du site "essonne.fr", les dispositifs d'aides que le Département met en place pour vous accompagner. Vous aurez également la possibilité de localiser les structures où vous renseigner, ou encore de vous faire rappeler par un professionnel.

Vous pouvez également vous rendre à la Maison Des Solidarités.

Pour Angervilliers, nous dépendons de l'antenne des Ulis :

Maison Des Solidarités
128 avenue des Champs Lannier
01 64 86 11 10

INSERTION & EMPLOI

Le pacte de solidarité Essonne 2016-2020 (pacte territorial pour l'insertion et plan départemental d'insertion 2016-2020) constitue une ambition forte pour l'Essonne : la création d'un parcours jalonné d'étapes résolument axées vers l'emploi, adaptées aux besoins du bénéficiaire et dotées d'outils innovants.

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) assure à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, aide à lutter contre la pauvreté et soutient l'insertion sociale des allocataires. Par ailleurs, grâce à son "Pack sortie RSA", le Département accompagne les bénéficiaires du RSA vers le retour à l'emploi.

Le RSA assure aux personnes sans ressources un niveau de revenu minimum variable sur la composition du foyer. Il est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés. Ce dispositif, fondé sur la solidarité et le travail, doit davantage faciliter le retour à l'emploi. Il s'agit d'un effort justifié et utile avec une contrepartie qui crée un équilibre des droits et des devoirs.

Un "Pack sortie RSA" pour retourner vers l'emploi

Le Plan départemental d'insertion 2016-2020, a été réalisé en lien avec les allocataires du RSA pour mieux comprendre comment les accompagner vers l'emploi. Il systématise le suivi des allocataires et prend en compte les spécificités locales. Le Plan propose également de nombreuses actions pour les publics les plus fragiles (alphabétisation, permis de conduire, etc.).

Le Département propose notamment un "pack sortie RSA" pour que reprise d'activité rime bien avec fin de précarité. Imaginé par un collectif de bénéficiaires, d'agents sociaux et d'élus, ce dispositif favorise une reprise d'emploi pérenne en mixant accompagnement et coups de pouce financiers.

En effet, de nombreux bénéficiaires peinent à sortir du RSA car bien souvent, reprendre un emploi, notamment à temps partiel ou loin de leur domicile, est synonyme de diminution de revenu.



Prime d'activité de la CAF

La prime d'activité a pour objet d'inciter les travailleurs (salariés ou non salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Il faut avoir plus de 18 ans pour prétendre à cette aide sociale.

Simuler votre prime :
<https://wwd.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/>

Grâce au "Pack sortie RSA", le Département :

- > accompagne les bénéficiaires du RSA durant les six premiers mois de reprise d'activité,
- > leur propose une série d'aides financières destinées à couvrir une partie des frais de transports, de garde d'enfants ou encore l'achat de tenues, chaussures ou outils de travail, nécessaires à la reprise d'emploi.

Le "pack sortie RSA" c'est :

- > 75 euros par mois pour les transports, soit l'équivalent du prix d'un Pass Navigo toutes zones, dans l'attente de la prise en charge à 50% par l'employeur.
- > Des chèquiers d'insertion de 100 euros par mois pendant le premier trimestre de reprise d'activité pour les frais de déjeuner ou l'achat de vêtements adaptés à l'emploi.
- > 150 euros par mois pour la garde d'enfants, pendant six mois au maximum.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA est une prestation en nature destinée aux personnes âgées, qui, après une évaluation médico-sociale par les équipes du Département, sont reconnues en situation de perte d'autonomie et ont besoin d'une aide pour les actes essentiels de la vie.



Pour bénéficier de l'APA

- > Être âgé d'au moins 60 ans
- > Résider à son domicile ou en accueil familial
- > Avoir un niveau de dépendance reconnu de GIR* 1 à 4, c'est à dire, avoir besoin d'une aide ou d'une surveillance régulière pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

GIR : Groupe Iso Ressources

Que peut financer l'APA ?

- > Une aide humaine (auxiliaire de vie, portage de repas...)
- > L'achat de matériel ou d'aides techniques
- > L'amélioration de l'habitat
- > Les frais de téléassistance
- > Les frais de fournitures d'hygiène et de pédicurie.



La téléassistance

Ce dispositif départemental permet aujourd'hui à près de 11 000 personnes de vivre chez elles en toute sérénité en les reliant 7/7 jours, de jour comme de nuit, à une centrale d'écoute et d'assistance. Un médaillon d'appel vous permet de déclencher une alarme de toutes les pièces de votre domicile ou de votre jardin.

Pour en bénéficier

- > Être une personne âgée en perte d'autonomie
- > Être une personne malade dont l'état le nécessite

À quel coût

- > Le Département prend à sa charge l'intégralité des frais d'installation et d'exploitation du service par la centrale d'écoute.
- > De plus, le Département finance également le coût d'installation des différents équipements (en option) de la téléassistance.
- > Il reste à votre charge le coût mensuel de l'abonnement soit 6,07 €.

Comment l'obtenir

Constituez votre dossier auprès du CCAS en mairie.

Le forfait Améthyste

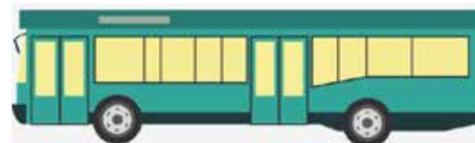
Il permet de voyager sur les réseaux ferrés de la RATP et de la SNCF en Île-de-France et sur les lignes de transports routiers de voyageurs OPTILE.

Pour en bénéficier

- > Être âgé d'au moins 65 ans
- > Être non imposable ou avec un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement
- > Être bénéficiaire de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV)
- > Être du monde combattant et avoir 60 ans ou plus.

À quel coût

- > Personnes âgées de 65 ans et plus : votre participation est de 25 € pour les zones 3-5 et 120 € pour les zones 1-5 de l'Île-de-France.
- > Personnes du monde combattant de 60 ans et plus : seul le forfait Améthyste zones 1-5 est possible. Votre participation est de 25 € pour l'année.



Ayez le bon réflexe :
bienvieillir.essonne.fr
le site dédié aux seniors essonnais.

LE HANDICAP

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.



Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Cette prestation, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2006, compense les surcoûts liés au handicap. Elle n'est pas soumise à conditions de ressources et prend en compte l'ensemble des besoins des personnes handicapées. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et l'allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP).

Allocation adulte handicapée (AAH)

L'allocation adulte handicapée est une aide financière qui garantit aux personnes handicapées un minimum social. Financée par l'Etat, versée par la CAF ou la MSA, elle est accordée sur décision de la CDAPH.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

La qualité de travailleur handicapé (RQTH) est reconnue à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites en raison de son handicap. Il peut s'agir d'altération d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.



MDPH

93 Rue Henri Rochefort
91000 Évry
Téléphone : 01 60 76 11 00
mdphe@cd-essonne.fr

N'hésitez pas à contacter votre Conseillère
Départementale, Dany BOYER, pour vous aider.

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

Une des priorités du dispositif Tremplin Citoyen est de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes en leur permettant de s'investir dans la vie de la cité.



Le Département, en partenariat avec Tous Bénévoles, vous propose une plateforme d'offres de bénévolat. Les annonces avec le logo Tremplin Citoyen sont éligibles à l'aide financière.

Le Département propose de valoriser les projets citoyens en lançant chaque année des campagnes d'appels à projets sur des thématiques citoyennes sur lesquelles les jeunes pourront s'inscrire et présenter leurs projets.

Le Conseil départemental souhaite soutenir financièrement les jeunes dans leurs démarches pour les aider à construire leurs projets de vie grâce à une aide individuelle de 400 € conditionnée.

Ce soutien répond à deux objectifs : aider le jeune à prendre son autonomie et développer son esprit citoyen.



Le Département a donc décidé de financer :

- **Les études et la formation** : le volet aide financière du Tremplin citoyen permettra de financer les frais d'inscription auprès des établissements d'enseignement supérieur, les centres d'apprentissage, les formations qualifiantes ainsi que les fournitures spécifiques et/ou spécialisées nécessaires à la scolarité et/ou à la formation, le matériel et les équipements pédagogiques nécessaires pour la scolarité au lycée. Concernant la formation BAFA, le volet aide financière du Tremplin citoyen permettra le financement de la session de perfectionnement.

- **La santé** : le volet aide financière du Tremplin citoyen permettra de financer le coût de la protection sociale étudiante de base et/ou complémentaire ou des frais de santé non remboursés ou peu remboursés par les organismes de protection sociale.

- **La mobilité** : le volet aide financière du Tremplin citoyen permettra de financer le permis de conduire ainsi qu'une partie du Pass Navigo et de la carte Imagine'R.

- **Le logement** : les aides liées au logement permettront le financement des frais liés à l'emménagement et à l'installation dans un premier logement autonome (caution, achat de mobilier et électroménager, ouverture des compteurs électriques...).

Pour tout renseignement complémentaire, le Service départemental Jeunesse est à votre disposition. Vous pouvez appeler : Sabryna Torres au 01.60.91.93.65 ou Véronique Verdier au 01.60.91.93.54.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'HABITAT

Parce que le parc résidentiel est l'un des plus gros consommateurs d'énergie, il devient urgent de massifier la rénovation énergétique des logements dits "passoires thermiques", tout en contribuant à la résorption des situations de précarité énergétique. C'est l'une des orientations phares du Plan départemental du logement et de l'habitat adopté le 17/12/2017.

Pour favoriser la transition énergétique du parc résidentiel, le Conseil départemental met à la disposition des Essonnais un équipement original, spécialiste de ces questions : la Maison départementale de l'habitat, située à EVRY.

La Maison départementale de l'habitat (MDH)

Ouverte en 2005, la Maison départementale de l'habitat est un lieu ressource où trouver informations et conseils auprès d'acteurs clés de l'habitat.

La MDH est animée par le service départemental LPRE-CLE91 qui pilote la plateforme essonnoise de la rénovation énergétique "Rénover Malin", instruit les demandes d'aides départementales en matière de rénovation énergétique (Prime Air Bois, Prime Bois énergie, Prime Eco-matériaux, Aide au Diagnostic Rénover Malin), organise de nombreuses actions de sensibilisation (Cafés Rénover Malin, forums de la rénovation, ateliers éco-gestes...) et met en œuvre le nouveau programme d'action départemental de lutte contre la précarité énergétique.

La MDH met à disposition des Essonnais une matériauthèque écologique (bibliothèque de matériaux écologiques), un hall d'expositions, des centres de documentation spécialisés et des salles de conférences et de formations.

La plateforme "Rénover malin" a été créée par le Département de l'Essonne et ses partenaires en 2014. Elle bénéficie du soutien de l'Ademe et de la Région Ile-de-France. Rénover Malin a été récompensée en novembre 2017 par le Prix des Energies Citoyennes 2017.



Rénover Malin accompagne les Essonnais dans le projet de rénovation de leur logement, facilite leurs démarches, leur permet de profiter des aides disponibles, de sélectionner les travaux les plus pertinents et de s'entourer de professionnels essonnais fiables et compétents :

- > Les coach rénov : conseillers gratuits, neutres et indépendants des Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et des Espaces info énergie (EIE) en Essonne
- > Les opérateurs ANAH pour accompagner les projets de rénovation ambitieux des ménages sous conditions de ressources (plafonds de ressources « ANAH »)
- > Un réseau de diagnostiqueurs certifiés et partenaires de la plateforme Rénover Malin pour effectuer des diagnostics énergétiques au domicile des particuliers désireux d'engager par la suite des travaux d'optimisation énergétique de leur maison ou appartement
- > Un réseau de plus de 150 entreprises affiliées, toutes essonnaises, qualifiées et titulaires de la mention "RGE" (reconnu garant de l'environnement), spécialistes des travaux d'efficacité énergétique dans l'habitat individuel ou la copropriété...
- > Retrouvez les services, outils et aides financières de la plateforme "Rénover Malin" sur renover-malin.fr

Le Département vous aide dans la réalisation de vos travaux

Le Département propose de nouvelles aides financières à la rénovation énergétique pour les propriétaires occupants et ce, sans conditions de ressources :

- > Aide au diagnostic "Rénover Malin" de 150 € ou 200 €.
- > Prime éco-matériaux de 500 € pour vos travaux d'isolation avec matériaux biosourcés ou recyclés.
- > Prime bois énergie de 500 € pour l'installation d'un appareil de chauffage au bois.
- > Prime Air Bois de 1000 € pour remplacer votre vieil appareil de chauffage au bois

Pour connaître toutes les aides financières locales et nationales, consultez la rubrique "Aides financières" de renover-malin.fr

ZOOM
SUR MON DÉPARTEMENT

SANS
CONDITION
DE RESSOURCES

Critères pour bénéficier de la Prime éco-logis 91 du Département

Cette nouvelle aide s'adresse à tous les Essonnais. Pour en bénéficier, il faut :

- ✓ être propriétaire occupant
- ✓ engager des travaux dans sa résidence principale située en Essonne et achevée depuis plus de deux ans
- ✓ entreprendre 1, 2 ou 3 travaux pour un montant minimum de 3 000 € HT
 - Isolation de toiture, des murs ou des planchers bas
 - Remplacement des menuiseries simple vitrage
 - Chauffage/eau chaude sanitaire au gaz
 - Énergies renouvelables : pompes à chaleur, solaire thermique, électricité solaire (panneaux photovoltaïques), chauffage au bois ou biomasse
 - Appareils de régulation et de programmation du chauffage
 - Calorifugeage des systèmes de production ou de distribution de chaleur/eau chaude sanitaire
 - Ventilation
- ✓ faire appel à une entreprise portant la mention RGE (Reconnu garant de l'environnement)

Pour aller plus loin et faire sa demande en ligne : primeecologis91.fr

L'ESSONNE INVENTE LA PRIME ÉCO-LOGIS 91 !



Quel est le montant de la Prime éco-logis 91 ?

La Prime éco-logis 91 s'élève à 30 % du montant hors taxe des travaux engagés (fourniture et main d'œuvre) pour un minimum de 3 000 € et un maximum de 6 000 € HT, soit une prime pouvant aller jusqu'à 1 800 €.

À cela s'ajoute un bonus écologique de 500 € pour l'usage d'isolants biosourcés ou recyclés, la végétalisation de la toiture après son isolation ou encore l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable (pompes à chaleur, chauffage au bois, panneaux solaires).

Si vous choisissez de remplacer **uniquement vos menuiseries*** (du simple vitrage au double ou triple vitrage performant), la Prime éco-logis 91 est forfaitaire : 900 € à condition d'engager un minimum de 3 000 € HT de travaux.

* Fenêtres, portes fenêtres et fenêtres de toit.

Soit une aide départementale comprise entre 900 € et 2 300 € en incluant le bonus écologique.



0 800 730 991 Service & appel gratuits

FIBRE OPTIQUE

Le déploiement sur la CCPL c'est parti !

Dès sa création, en octobre 2016, le Syndicat Mixte Essonne Numérique s'est rapidement mis en ordre de marche pour mener à bien son projet d'aménagement numérique. Avec l'attribution de deux marchés structurants, le premier attribué en mai 2017 pour la création d'un réseau d'initiative publique sous la forme d'un marché de conception réalisation, le deuxième pour l'exploitation et la commercialisation du réseau sous la forme d'une délégation de service public d'affermage attribuée en janvier 2018.

Après différentes phases successives d'études techniques nécessaires à la mise en place du réseau à très haut débit les premiers équipements structurants du réseau ont été installés au cours de l'été 2018.

La pose de onze nœuds de raccordement optiques (têtes de réseau) a été réalisée de juillet à septembre, et 89 armoires (SRO) ont été installées au second semestre, l'année 2018 a été ainsi la première année consacrée aux travaux de déploiement de la fibre optique sur notre territoire !

Au total ce sont 39 communes qui sont concernées par le déploiement de ces premiers équipements permettant de couvrir près de 37 000 foyers résidentiels et professionnels.

Plus particulièrement sur le territoire de la CCPL la pose d'un Nœud de raccordement optique à Forges les Bains ainsi que 8 SRO permettront de couvrir près de 3 872 foyers et entreprises concernés par le jalon 1. Ces armoires de rue ont été implantées sur les voiries communales des communes d'Angervilliers(2), Saint-Maurice-Montcouronne (2), Courson-Monteloup (1) Pecqueuse (1), Gometz-la-Ville (2).

Le temps consacré à l'ingénierie du réseau a permis de fiabiliser un bon nombre d'éléments importants comme le nombre de foyers résidentiels et professionnels (+ 10 % par rapport au données initiales) ; de définir un modèle inter opérable pour la gestion du réseau et d'intégrer les prescriptions de notre exploitant pour une meilleure gestion- exploitation ultérieure du réseau.

La réussite de cette avancée du déploiement a été possible grâce à l'implication de tous les acteurs institutionnels pour positionner les sites techniques, obtenir des autorisations d'implantation des réseaux, obtenir des arrêtés pour les interventions à réaliser en domaine public.

En parallèle, le réseau en fibre optique est en cours de déploiement principalement dans des infrastructures de génie civil ou sur des poteaux existants lorsque la distribution s'effectue en aérien. Cette utilisation des réseaux existants permet de minimiser les travaux de génie-civil et de gagner du temps pour déployer 120 000 prises sur 124 communes. En fin d'année 2018 les câbles de transport reliant les sous répartiteurs optiques ainsi que les câbles de distribution ont été déployés à hauteur de 10 %. La fin du déploiement sur les communes du jalon 1 est prévu pour le milieu de l'année 2019, après quoi les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) seront informés de la disponibilité de ce réseau et pourront, selon leur stratégie, commercialiser leurs offres.

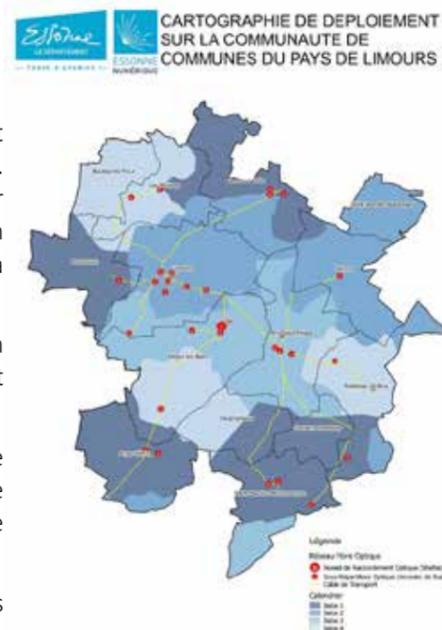
Une fois les travaux terminés, l'exploitation et la commercialisation du réseau pour ce jalon pourra être lancée. Pour gérer cette partie spécifique du projet, le Syndicat Mixte Essonne Numérique a fait le choix d'attribuer un contrat de services (Délégation de Service Public d'affermage) à la Société COVAGE. Pour des raisons juridiques inhérentes à la création des sociétés de projet, la société Essonne Numérique Très Haut Débit (ENTHD) a été créée. Cette société, filiale de la société mère COVAGE, a été constituée fin janvier 2018 avec deux autres actionnaires Orange et la Caisse des Dépôts. Cette société appelée « fermier » exploitera le réseau (entretien) et le commercialisera pendant 15 ans auprès des Fournisseurs d'Accès Internet qui pourront venir proposer des offres commerciales sur le réseau.

L'année 2019 est une année charnière très importante pour l'arrivée du très haut débit sur notre territoire, celle-ci sera marquée par une accélération du déploiement avec la mise en œuvre conjuguée des études de conception et du déploiement du réseau.

Les études d'ingénierie du jalon 2 ont démarré en mars 2018 pour les communes de Limours, Janvry, une partie de Gometz la Ville, Saint Jean de Beaugard. Les mêmes étapes que celles du Jalon 1 seront suivies : négociation des emplacements des armoires, réalisation des travaux de génie- civil et de câblage, et enfin une commercialisation envisagée pour la fin 2019 début 2020.

Les études d'ingénierie du jalon 3 ont démarré en septembre 2018 pour les communes de Briis sous Forges, Forges les Bains (en partie).

Enfin le quatrième et dernier jalon sera lancé en mai 2019 pour les communes de Fontenay-les-Briis, Les Molières, Boulay-les-Troux, une partie de Forges-les-Bains, une partie de Vaugrigneuse marquant ainsi la fin prévisionnelle du déploiement des 120 000 prises.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2019-2020

Si votre enfant est né en 2016, nous vous invitons à venir en mairie pour l'inscrire.

Il suffit pour cela de vous présenter aux heures d'ouverture avec l'ensemble des documents requis :

- justificatif de domicile,
- livret de famille,
- carnet de santé à jour des vaccins.

Madame JEANNIN, directrice de l'école maternelle, vous contactera en juin, pour une réunion d'information, au cours de laquelle vous pourrez visiter les services périscolaires et en connaître le fonctionnement.

Un livret d'information vous sera remis avec les règlements intérieurs des services périscolaires (cantine, garderie) ainsi que la feuille d'inscription qui sera valable uniquement pour l'année scolaire 2019-2020.

Celle-ci devra être retournée en Mairie par courrier ou mail avant le 30 juin. *(Cette fiche sera également disponible sur le site internet de la commune.)*



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

depuis la rentrée

Maternelle 51 élèves :
19 PS, 18 MS et 14 GS.

Elémentaire 114 élèves :
23 CP, 24 CE1, 25 CE2, 20 CM1
et 22 CM2.

SÉJOURS- SORTIES- PROJETS

Maternelle :

- le 5/04 sortie Espace Rambouillet.
- une 2^e sortie USEP est prévue en mai.
- le 4/06 sortie de fin d'année à Provins.
- le 29/06, fête de l'école.

Elémentaire :

- le 9/04, sortie des CP/CE1 à Thoiry.
- du 3 au 7/06 classe de mer pour les CM1/CM2 dans le golfe du Morbihan.
- le 28/06, fête de l'école.

Le carnaval aura lieu le 13/04. Le thème est le développement durable. Alors, commencez à confectionner vos costumes avec des matériaux recyclés. Le bonhomme est réalisé par les enfants de la garderie élémentaire encadrés par Alexandra et Amélie.

Les enfants des 2 écoles participeront à **Essonne Verte, Essonne Propre** en mai afin d'être sensibilisés au développement durable **le vendredi 10 mai**.



PÊLE - MÊLE



Vœux du Maire ▲
Mairie
12 janvier 2019



▲
Remise du Patchwork
offert par BOA à la Commune

▶ **Visite de la Sénatrice**
Jocelyne GUIDEZ
Mairie
22 mars 2019



▶ **Galette des Rois des Aînés**
CCAS
10 janvier 2019



▲ **Concert de Noël**

Ensemble Musical de l'Hurepoix
15 décembre 2018



▶ **Représentation théâtrales**
Cie L'assaut des possibles
1er décembre 2018



▶ **Contes de Perrault**
Bibliothèque
23 mars 2019



▶ **Sortie à l'Historial de Péronne** ▲
CCAS
21 mars 2019



▼ **Visite du Sénat**
CCAS
21 mars 2019



▶ **Concert**
Ensemble Musical de l'Hurepoix
27 janvier 2019



▶ **Fête de la St Patrick**
CDF
16 mars 2019



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Qu'est ce que le « PLU » ?

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **document de planification** qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement pour les 10 ou 15 prochaines années et fixe en conséquence les **règles générales d'utilisation du sol** sur le territoire considéré.
- Le Plan Local d'Urbanisme se compose de différentes pièces :
 - Le **rapport de présentation**
 - Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
 - Les **Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP)**
 - Le **règlement des zones**
 - Le **zonage** et des documents graphiques du règlement
 - Les **annexes**
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Angervilliers a été approuvé par délibération du 27 février 2014. **Par délibération du 19 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de réviser son document d'urbanisme.**
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'Angervilliers se décompose en plusieurs orientations :

1 - Un cadre de vie remarquable à préserver

- 1.1 Préserver et valoriser les milieux naturels
- 1.2 Préserver l'identité du village
- 1.3 Préserver le caractère agricole de la commune

2 - Conforter l'attractivité du territoire

- 2.1 Maîtriser l'évolution urbaine et développer un parc de logement adapté
- 2.2 Poursuivre la politique communale d'équipements
- 2.3 Renforcer le dynamisme économique du territoire

3 - Un village durable et fonctionnel

- 3.1 Mettre en place un schéma de déplacements adapté et innovant
- 3.2 Sensibiliser les habitants aux risques et nuisances sur le territoire
- 3.3 Favoriser les constructions de qualité

Dans le cadre de la révision du PLU de la Commune, trois étapes sont prévues pour sa mise en oeuvre : le diagnostic, le projet d'élaboration du nouveau PLU et la consultation.

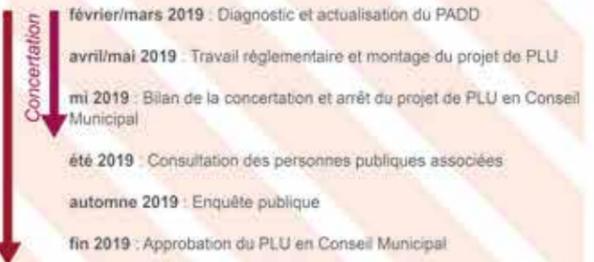
Une première présentation, sous la forme d'affiches, a été faite en Mairie à l'accueil durant la période du 16 au 30 mars 2019.

Les principales modifications de la révision du PLU actuel y ont été présentées.

Pourquoi une révision du PLU ?

- Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de le mettre en révision pour répondre aux objectifs suivants :
 - **tenir compte des directives de la loi ALUR** en matière de réglementation des zones
 - **prendre en compte l'évolution de l'urbanisation de la Commune** (mise à jour des plans...)
 - **prendre en considération les ressources en argile du territoire**, en particulier le secteur des Gâtines
 - **étudier une future voie de contournement du Bourg**
- Ces deux derniers objectifs impliquent une modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, justifiant la procédure de révision.

Les grands étapes



La concertation

Pendant toute la durée des études, une concertation avec la population et les usagers du territoire sera organisée sous différentes formes définies en conseil municipal :

- informations spécifiques sur les bulletins municipaux ;
- informations régulières sur le site internet de la Commune ;
- exposition publique en Mairie ;
- réunion publique ;
- ouverture d'un registre en Mairie destiné à recueillir tous avis et interrogations de la population ;

Ainsi, vous êtes invités à participer à l'élaboration et à vous exprimer sur ce document important pour notre territoire.

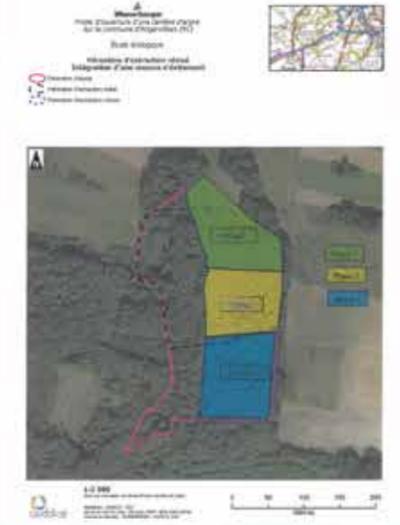


Prendre en considération les ressources en argiles

Les raisons

Fin de l'exploitation de la carrière de la « Criblerie » en 2021.

Projet d'ouverture d'une nouvelle carrière d'argile blanche au lieu-dit « les Gâtines ».

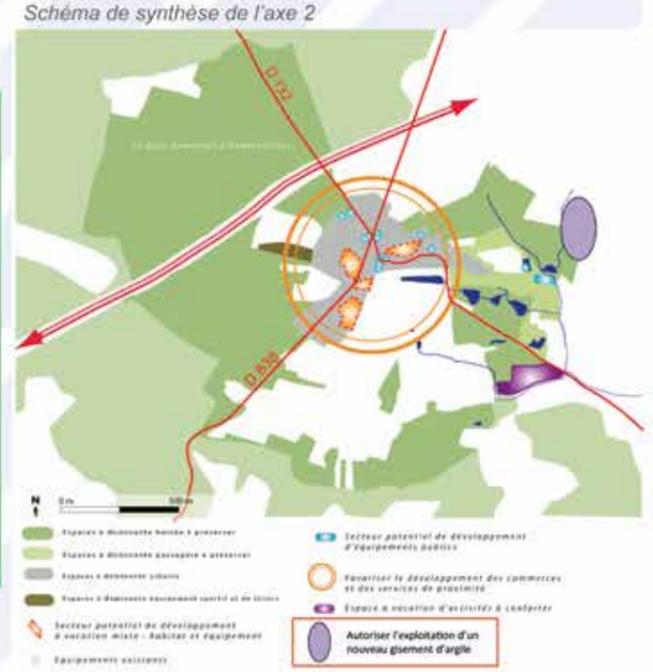


La traduction des réflexions dans le PADD

AXE 2 Conforter l'attractivité du territoire
 Orientation 3 Renforcer le dynamisme économique du territoire

Nouveau paragraphe
AUTORISER L'EXPLOITATION D'UN NOUVEAU GISEMENT D'ARGILES

L'argile présente dans le sous-sol de la commune se caractérise par sa qualité et la présence d'argile rouge et blanche, cette dernière étant très rare. Les gisements d'argile situés essentiellement à l'est et au sud de la commune ont été pour la plupart exploités au cours des décennies passées et, aujourd'hui, le gisement de la carrière actuelle située au sud est de la commune, au lieu-dit « La Criblerie », arrivera à son terme courant 2021. A cette date, la société Wienerberger ne disposera plus d'aucune réserve d'argile blanche sur la commune. Pour assurer cette continuité, des sondages ont permis de confirmer la présence d'argile blanche au lieu-dit « Les Gâtines ». La surface parcellaire impactée est d'environ 5 hectares pour une emprise d'extraction d'environ 3,1 hectares ce qui correspond à un volume à extraire d'environ 100 000 m³.



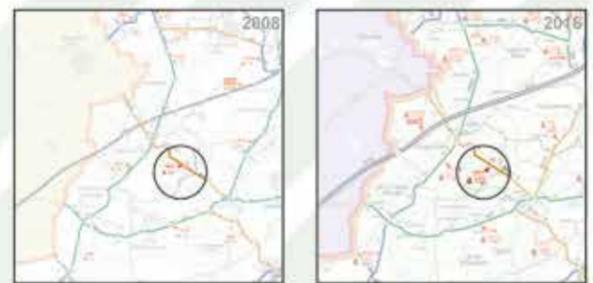


Etudier une future voie de contournement du Bourg

Les raisons

La route départementale 132 connaît une augmentation constante de son trafic : 1271 véhicules par jour en 2008, 1611 en 2016 (+26%)
Par ailleurs, la part des poids lourds y est importante : 7,4% du trafic en 2016.

Cette augmentation du trafic engendre des difficultés de circulation et de l'insécurité :
- Emprise réduite de la RD132 au niveau de la rue de l'Eglise et de la Grande Rue (6 et 9 mètres, incluant trottoir, chaussée et stationnements)
- Présence de maisons accolées (type maison de ville) le long de cette voie limitant la visibilité des camions. Par conséquent, le sentiment d'insécurité est latent sur cette voie, qui accueille notamment l'école maternelle et une grande partie des commerces de la commune.
- La structure de la chaussée n'est plus adaptée au trafic actuel qui est constitué de poids lourds à fort tonnage ayant pour conséquence des déformations de chaussée et plaintes des riverains quant aux nuisances sonores.



Evolution du trafic journalier entre 2008 et 2016 (Données Conseil Départemental)



Une chaussée qui n'est plus adaptée au passage des poids-lourds

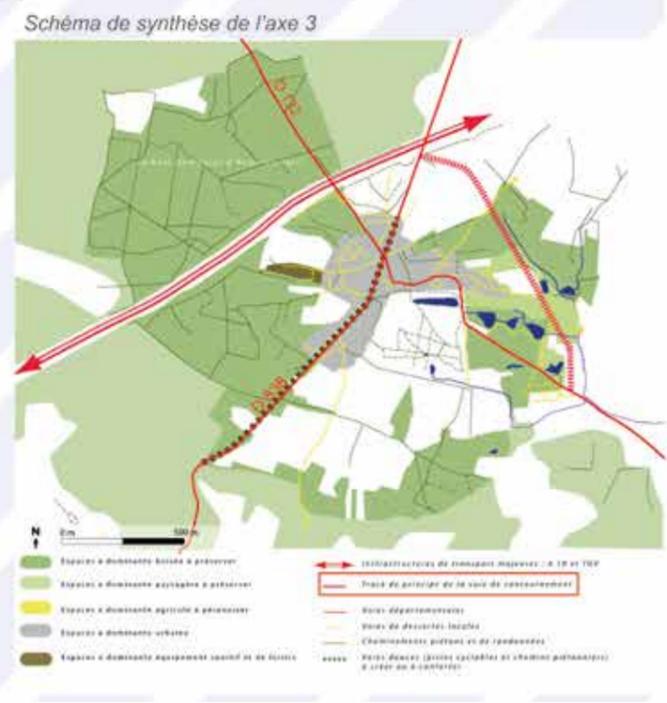
Les points noirs de la circulation

La traduction des réflexions dans le PADD

AXE 3 Un Village durable et fonctionnel
Orientation 1 Mettre en place un schéma de déplacement adapté et innovant

~~Paragraphe actuel
Consciente des difficultés de circulations sur la RD 132, source d'insécurité aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons, la Municipalité étudie les moyens permettant de résorber ce point noir routier, notamment par le biais d'une future déviation. L'ensemble des acteurs concernés par la situation ont été informés.~~

Evolution
Consciente des difficultés de circulations sur la RD 132, source d'insécurité aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons, la Municipalité étudie les moyens permettant de résorber ce point noir routier. Des études techniques et environnementales sont en cours d'élaboration afin de définir un projet de contournement cohérent et réaliste. Un emplacement réservé sera mis en place sur la base de ces études.



ESSONNE VERTE, ESSONNE PROPRE

Le 12 mai prochain, vous allez pouvoir participer à la manifestation co-organisée par la Municipalité et le Département.

En partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, le Département de l'Essonne propose de mars à juin de nombreuses animations sur tout le territoire, autour d'un objectif principal : sensibiliser le grand public et les scolaires à la protection de l'environnement et au cadre de vie.

« Cette manifestation vise à développer le sens de l'éco-citoyenneté chez les Essonnais en les associant directement à des actions concrètes sur le terrain. Il s'agit de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux par des actions éducatives et des opérations de valorisation des milieux naturels : chantiers de bénévoles, sorties nature, ateliers, expositions, salons, etc. » rappelle François Durovray, Président du Département de l'Essonne. En 2018, plus de 130 tonnes de déchets ont ainsi été collectées par de nombreuses structures (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires...) et de nombreux bénévoles !

Venez nombreux, le 12 mai, participer à cette manifestation à Angervilliers et redonner à la commune l'éclat qui est le sien.

Le détail de la manifestation vous sera transmis prochainement dans vos boîtes aux lettres.

CHANTIER BRISFER/EPIDE

Ce chantier a pour but de revaloriser et d'entretenir le bois de la Jousserie et son parcours sportif.

Le SIREDOM décline son projet BRISFER avec un partenariat avec l'EPIDE de Brétigny sur Orge. En plus, de nettoyer le bois de la jousserie des impuretés qui malheureusement sont toujours présentes dans ce massif forestier, le groupe de jeunes de l'EPIDE va également faire tout l'entretien végétal du bois. Taille, élagage, ramassage des branchages... Tout sera fait pour rendre le lieu encore plus accueillant.

De nombreux engins motorisés vont être utilisés. Nous vous demandons donc d'être vigilants aux abords du chantier durant la période du 24 au 28 juin afin d'éviter d'éventuels incidents.

L'EPIDE :
Le centre de Brétigny-sur-Orge a été créé en 2011. Il est situé dans le département de l'Essonne.

Situé à 35 km de Paris, il est, avec ceux de Montry (77) et de Margny-lès-Compiègne (60), l'un des trois centres EPIDE de la région parisienne.

Dirigé par Jean-Luc Gély, ce centre emploie 63 agents et propose 180 places pour des volontaires à l'insertion. En 2015, 226 volontaires ont été accueillis pour un parcours d'une durée moyenne de 8 mois au cours duquel l'éducation à la citoyenneté a toute sa place. 151 d'entre eux ont été insérés en emploi durable ou en formation qualifiante.

Recrutement des volontaires uniquement :
François Christmann
Tél : 01 75 59 20 06 - 06 12 98 52 95
E-mail : francois.christmann@epide.fr



PARC DU CHÂTEAU
Le déboisement du secteur Nord est en cours.

CENTRE EPIDE BRÉTIGNY-SUR-ORGE
1, rue du Général Delestraint
Quartier Blanquart de Bailleul
91220 Brétigny-sur-Orge
Tél. : 01 75 59 20 00
Fax : 01 75 59 20 59

CARREFOUR DES SOLIDARITÉS

Durant toute l'année, vous êtes nombreux à nous avoir fait des dons, que ce soit des articles pour la braderie ou des dons financiers.

Dons d'articles au niveau de la Braderie :

Les [dons d'articles de particuliers](#) ou de professionnels sont indispensables à cette activité, cela permet de proposer en priorité des articles à très bas prix aux familles bénéficiaires et également d'organiser deux fois par an des brocantes exceptionnelles.

La braderie est très appréciée par les familles et pour le Carrefour des Solidarités, cette activité est une source de revenus indispensable, son chiffre d'affaires en 2017 a représenté 18% des ressources de l'association.

Dons alimentaires pour l'épicerie sociale :

Tout au long de l'année, nous récupérons des [dons de supermarchés](#) que nous remercions pour leur engagement solidaire. La [collecte alimentaire de fin d'année](#) a représenté cette année, avec les dons des particuliers, l'équivalent en valeur d'un mois d'approvisionnement, un apport essentiel dans la gestion du stock de l'épicerie sociale qui accueille plus de 100 familles par semaine.

Et les dons de légumes de la part de [l'association des jardiniers solidaires du Hurepoix](#) nous permettent de proposer des légumes frais de plus en plus variés chaque année. Cet approvisionnement solidaire et de proximité permet au Carrefour des Solidarités de fournir des produits de qualité aux familles bénéficiaires de l'épicerie sociale.

Dons financiers :

Vos [dons](#), déductibles des impôts, sont indispensables et nous soutiennent pour la réalisation de nos actions.

Merci à tous les donateurs qui nous ont soutenu durant cette année 2018 !

"Ensemble, gardons l'esprit solidaire"



PLAN CANICULE

L'été arrive à grand pas et avec lui, de possibles chaleurs caniculaires.

Inscrivez-vous en mairie sur le registre canicule afin d'être visité pendant les périodes de fortes températures.

REPAS SOLIDAIRE

Le Carrefour des Solidarités vous invite à partager un repas solidaire :

Dimanche 16 juin 2019

12 h – 18 h

Parc de SOUCY à FONTENAY-LES-BRIIS

- repas et musiques à l'apéritif avec « Harmonie du Pays de Limours »
- magie avec Essenciel
- animations enfants

Sur [RESERVATION](#) jusqu'au vendredi 7 juin :

Auprès du Carrefour des Solidarités,

Tél. : 01 64 91 26 38

E-mail : carrefour-des-solidarites@wanadoo.fr

Adresse : 3, rue du Bac (Derrière Lycée) 91470 LIMOURS

Le repas (apéritif, repas, thé/Café, pâtisseries)

Adultes 15 €- Enfants-12 ans 6 €

Chèque à l'ordre du Carrefour des Solidarité

AIDE FINANCIÈRE DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Angervilliers est administré par un Conseil d'administration présidé par Mme le Maire. Il a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune.

À ce titre, il intervient principalement dans 3 domaines :

- ↳ l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- ↳ l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- ↳ l'animation des activités sociales.

Toute demande d'aide sociale est étudiée, de façon anonyme, lors des réunions du conseil d'administration. Ci-dessous, les documents à fournir afin de monter un dossier d'aide financière.

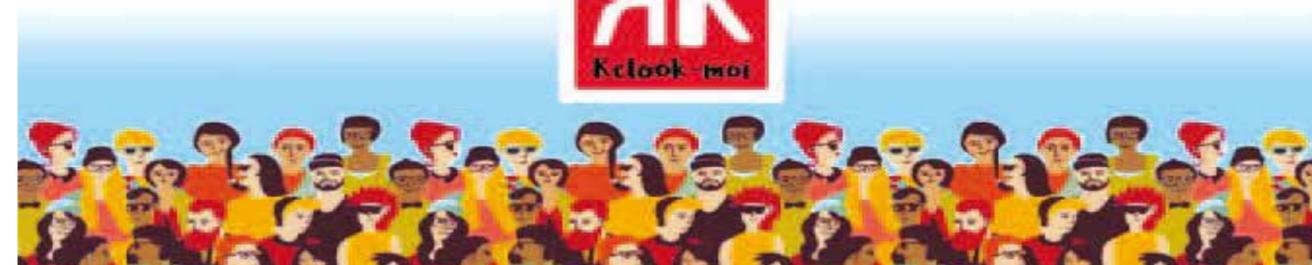
Prévoir les documents en photocopie (possibilité de les réaliser en mairie)

Dans tous les cas :

- Carte Nationale d'Identité (R°/V°) ou Passeport ou Carte de Séjour, en cours de validité- Livret de famille en totalité
- Déclaration de revenus de l'année en cours
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours
- Taxe d'habitation (locataires) ou taxe foncière (propriétaires) de l'année en cours
- 3 derniers relevés bancaires précédents de mois de la demande
- Attestation de paiement avec l'ensemble des prestations perçues pour le mois de dépôt de la demande, de la CAF ou de la MSA (APL, PAJE, ASF, CF, RSA, AAH, etc...)
- Attestation de droits de la Sécurité Sociale et Carte Vitale en cours de validité
- Dernière facture électricité, gaz, téléphone fixe/mobile, eau
- Quittance assurance habitation et automobile s'il y a lieu (montant annuel)- Quittance mutuelle (montant annuel)

Selon les situations :

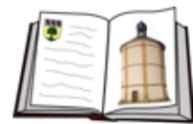
- 3 derniers bulletins de salaires de toutes les personnes du foyer
- Revenus professionnels avec inscription au Registre du Commerce ou de l'URSSAF - Revenus Fonciers et Mobiliers
- Jugement de divorce ou attestation de séparation et montant de la pension alimentaire
- Notification et 3 derniers montants de toutes retraites, mensuelles, trimestrielles
- 3 derniers bulletins d'indemnités Pôle Emploi
- Prestations CPAM : indemnités journalières maladie, AT, maternité, pension d'invalidité, rente accident travail, etc.
- Crédits : nom de l'organisme, montant du remboursement, échéance, nature, etc.
- Carte grise du ou des véhicules
- Adresse des parents ou des enfants majeurs
- Quittance de loyer du mois de dépôt de la demande
- Attestation d'hébergement avec justificatif d'adresse du logeur (facture EDF/GDF/eau)



Centre Communal d'Action Sociale

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE "LE COLOMBIER"

Nous vous rappelons que La Bibliothèque Municipale « Le Colombier » est ouverte les mercredis de 15h30 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 12h30 excepté pendant les vacances scolaires et les jours fériés.



Le Colombier

L'inscription des lecteurs à la Bibliothèque, gratuite, vous donne la possibilité d'emprunter les livres, les CD et les DVD. De plus, un identifiant et un mot de passe vous seront attribués, afin de consulter chez vous notre catalogue en ligne grâce à ce lien :

bibli.ville-angervilliers.fr.

Nous vous attendons nombreux à la Bibliothèque et en attendant nous vous souhaitons un très bon début de printemps.

L'équipe du Colombier

FÊTE DE LA PEINTURE



Ouvert à tous, venez nombreux vous inscrire et y participer.

Dimanche 14 avril

Exprimez votre talent, votre passion, grâce à l'inspiration du patrimoine d'Angervilliers.

FÊTE DES VOISINS

Une bonne occasion de se retrouver avec ses voisins, le temps d'un apéritif, d'un repas...

La fête des voisins est un moment convivial pour se réunir avec les habitants de son quartier.

Cette année la fête des voisins se déroulera le **vendredi 31 mai**.

BROCANTE/VIDE-GRENIER

La brocante vide-grenier aura lieu le **8 septembre 2019** en collaboration avec une société extérieure.



FÊTE DU VILLAGE

La fête du village, cette année, aura lieu le **22 juin 2019** en collaboration étroite avec les associations de la commune.

Elle se situera au stade de la voie blanche principalement mais aussi à la salle polyvalente...

Un programme est en cours de réalisation avec nos associations. Plusieurs animations vous seront proposées sur toute la journée avec notamment un run and bike, body zen, démo de zumba, groupe folklorique Portugais, concert d'une heure avec un groupe vocal, Jeux en bois, structures gonflables...

Et le traditionnel feu d'artifice le soir !!!

Espérons que la météo réserve du beau temps pour ce week-end et retrouvons nous, nombreux, lors de ce moment convivial pour notre village.

RANDO DE L'ÂNE DE MARTIN

Un parcours avec le ROTARY, Mario le mulet et son équipe



Du lundi 13 au samedi 18 mai 2019, Mario le mulet et Jean le muletier accompagnés par les Rotariens du Club de Dourdan passeront par Boissy le Sec, La Forêt le Roi, Richarville, Corbreuse, Dourdan, Rambouillet, Angervilliers, Saint Cyr sous Dourdan, Saint Chéron, Ollainville, Arpajon, Breuillet. Ils seront accompagnés par les élèves des Écoles et leurs Professeurs.

Leurs buts :

- Soutenir financièrement les actions initiées par l'Étoile de Martin et les Amis d'Antoine; associations qui contribuent à la lutte contre les cancers de l'enfant.
- Sensibiliser le grand public aux cancers pédiatriques : en France 1 enfant sur 440 sera atteint d'un cancer avant l'âge de 15 ans.

Cette marche est l'occasion de solliciter des dons soumis à déduction fiscale. Le cancer est la première cause de mortalité par maladie chez les enfants

Depuis avril 2016 en Dourdannais ce singulier équipage a cheminé pour la même cause.

Le top départ de ce périple solidaire sera donné au Château de Villeconin le dimanche 12 Mai 2019 lors d'une visite du Château et du Parc en musique.

L'Étoile de Martin participe activement au financement des programmes de recherche sur les cancers de l'enfant dans plusieurs centres de recherche en France, ainsi qu'au quotidien des enfants en milieu hospitalier en offrant des moments de bien-être et d'éveil.

Les Amis d'Antoine aident au financement des travaux du laboratoire de recherche sur les tumeurs cérébrales, les neuroblastomes de l'enfant et soutiennent le programme de la génomique sur la tumeur gliale chez l'enfant.

Ces deux associations sont reconnues d'intérêt général (66% du don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable) et participent au financement des programmes de recherche sur les cancers de l'enfant à l'Institut Gustave Roussy à Villejuif

Mario, le Mulet de bât de 19 ans, transporte sur son dos, lors de cette marche dans les champs de céréales, les sous-bois et forêts des sacoches avec sa nourriture, sa clôture, avec piquets et batteries, les bagages des muletiers.

Il est endurant car issu d'un baudet du Poitou et d'une jument mulassière (trait).

Il pèse près de 700 kg marche 30 km par jour et supporte 120kg de charge.

Informations pratiques :

Vous pouvez retrouver tout au long de leur voyage Mario le mulet et son «équipe solidaire dès la première étape du parcours le dimanche 12 mai 2019. **À Angervilliers, départ des écoles le jeudi 16 mai à 9h00.**

Mais pourquoi ne pas faire un bout de chemin ensemble ?

Venez nous retrouver sur le parcours, au passage de midi, à l'arrivée de l'étape chaque soir vers 17 heures

Cette initiative du ROTARY CLUB de DOURDAN, aidé par les Clubs de RAMBOUILLET et d'ARPAJON, est soutenue par les collectivités d'Angervilliers, Dourdan, Corbreuse, Richarville, Les Granges le Roi, La Forêt le Roi, Boissy le Sec, Villeconin, Saint Chéron, Sermaise, Roinville sous Dourdan, Breuillet, Ollainville, Arpajon, Rambouillet, Val Saint Germain, Breux Jouy.

CONTACTS :

La marche, les étapes François 06 33 76 13 06

<http://www.rotary-dourdan.fr>

<https://letoiledemartin.fr>

<http://lesamisdantoine.free.fr>

<http://www.randomulet.com>

COMITÉ DES FÊTES D'ANGERVILLIERS

Bonjour,
nous vous attendons nombreux à nos prochaines manifestations:

Le 20 avril chasse aux oeufs à la sablière (derrière l'atelier municipal),
Le 25 mai journée plein air pour toute la famille et amis.

Différentes activités:

Baptême de Harley Davidson avec les Lucky Brothers,
Course en sac, tir à la corde, structure etc...,
Snack, buvette, barbecue.

La journée se terminera par une remise de récompenses et par un concert live animé par les groupes

BRAKMOUT, DUOPHONIE, ART&MUSS.

Le CDF est là pour divertir les grands et les petits.

Le bureau du CDF

cdfangervilliers91470@gmail.com

Tél : 07 82 59 83 61



BOA



La Boîte à Ouvrage d'Angervilliers a été fière de remettre son patchwork, réalisé collégalement, à la mairie.



Et oui BOA est toujours là, prête à vous accueillir pour une après-midi ou une soirée conviviale autour d'un bout de laine, d'un brin de fil, d'un bout de tissu etc...

Place à la réalisation, à la création, individuelle ou collective.
C'est le premier pas qui compte !

Faites un essai et dévoilez vos talents manuels en bonne compagnie.



Contact : **Myriam DAMARS**
06 17 52 55 82

Christine PALIX
06 72 66 66 44

ADYG

L'année dernière, à cette époque, nous avons subi des épisodes neigeux qui ont annulé certaines activités. Cette année nous nous sommes retrouvés dans la même situation à cause de la grippe. Les cours ont été rattrapés pendant les vacances d'hiver.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire à une ou plusieurs activités proposées par notre association tout au long de l'année moyennant une réduction.



L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADYG s'est déroulée le samedi 23 mars 2019 à 11h à la salle de la Grange.

Notre repas annuel des adhérents a été programmé le vendredi 5 avril 2019 au soir au restaurant « Le Sabot Rouge » à Limours.

Pour la première fois, notre nouvelle section « Théâtre » présentera son travail de la saison par deux représentations théâtrales le samedi 15 juin 2019 à 20h à la salle Polyvalente d'Angervilliers. La première pièce sera jouée par les collégiens et la deuxième par les Lycéens et les adultes.

Une première aussi pour notre association, nous participons à la préparation de la Fête du Village qui se déroulera le samedi 22 juin 2019. En effet, un partenariat avec les autres associations et avec la Mairie s'est mis en place pour cet événement annuel. L'ADYG propose un stage de « Body Zen » d'une heure à la salle polyvalente (stage gratuit) et une démonstration d'environ 20 minutes de Zumba Kid (section zumba des enfants) qui se déroulera sur le stade d'Angervilliers. Pour info, à part le stage de Body Zen, toutes les festivités proposées pour la Fête du Village, seront concentrées sur le stade.

Comme chaque année, la section Danse de l'ADYG (Moderne jazz, Contemporaine et Break Dance), proposera son spectacle le samedi 29 juin 2019 à la salle « La Scène » à Limours. Il y aura 2 séances, une à 15h et l'autre à 20h00. Les réservations des places commenceront début mai. Le montant est de 8 € pour les personnes de plus de 10 ans et de 6 € pour les moins de 10 ans.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Françoise LEDUC
06 31 61 69 26
francoise.leduc1@sfr.fr

Anne LE MASLE
01 64 59 10 81



ANGERVILLIERS

Atelier THÉÂTRE

Animé par Virginie Poisson



Dés Septembre 2018 - Salle de la Grange d'Angervilliers

Le Jeudi de 19h30 à 21h30
en 2 groupes
- Collégiens, 1 semaine sur 2
- Lycéens & Adultes, 1 semaine sur 2

Nombre de places limité !
Pré inscriptions dès à présent et jusqu'au 30 Juin 2018

Pour tout renseignement:
Françoise Leduc - 06.31.61.69.26 - francoise.leduc1@sfr.fr
Carole Beaugheon - 06.75.93.27.46 - carole.bani@hotmail.fr

LES FOULÉES D'ANGERVILLIERS

Notre assemblée générale qui s'est tenue le 26 janvier a réuni comme tous les ans, beaucoup d'adhérents, rejoints par leur famille un peu plus tard, pour déguster une choucroute et profiter de la soirée dansante.

Le 1er février vers 20 h, 46 participants prenaient le car pour un WE ski-raquettes dans le Jura. Arrivés dans la nuit sur place, la neige les attendait, ainsi que leurs chambres pour un sommeil réparateur avant de chausser les skis ou les raquettes pour s'élancer sur les pistes, encadrés par un moniteur.

Le 12 avril, notre repas annuel entre adhérents et leurs conjoints se tiendra au Relais de la Bénerie où les convives apprécieront le cadre et le menu.

Les randonneurs, très souvent sous un beau soleil, ont parcouru divers sentiers alentours. Sous un ciel presque printanier en février, une randonnée sur Paris était proposée autour du Chatelet, le jardin des Tuileries et des Champs Elysées, ainsi qu'une visite guidée du Conseil Économique Social et Environnemental (C.E.S.E.).

Vttistes et joggeurs participent régulièrement aux sorties et entraînements. Quelques compétiteurs très motivés et courageux se sont alignés au semi de Bullion (21,1 km) malgré le vent et la pluie une bonne partie du parcours.

Le planning des mois à venir est déjà bien étoffé avec un W-E vélo dans le Marais Poitevin à l'Ascension, un W-E rando-VTT à Granville et notre sortie familiale en juin, un W-E compétition à Argentan en septembre et diverses compétitions et randonnées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

Josiane FRECHE : 06.81.59.17.01 – jo.freche@gmail.com ou Nadine FILLION : 01.64.59.09.48



AG des foulées



AS ANGERVILLIERS FOOT



Alors que les beaux jours arrivent sur l'hexagone, le club d'Angervilliers Football quant à lui fait peau neuve dans son club house.

Le but de cette opération est de favoriser un véritable lieu de vie où petits et grands pourront échanger de leur passion commune devant un bon match de football sur écran géant. Tout sera repensé, de l'éclairage écologique aux meubles nouvelle génération en passant par la nouvelle peinture murale et le changement du sol.

Coté terrain le plateau organisé en février pour nos petits champions U8 et U9 fut à la hauteur des attentes des différents clubs présents et de notre organisation.

La venue de la nouvelle mascotte du club Jeannot dans une ambiance musicale au contact des jeunes fut un moment magique de joie et de partage.

Notre équipe U17 ira défier le PSG au camps des loges le 12 mai prochain, du côté des seniors, ils travaillent intensément chaque semaine à l'entraînement pour constituer leur futur groupe pour la saison prochaine. Leurs séances d'entraînement avec les U17 sont intenses et nous relevons que de plus en plus de joueurs sont à l'heure pour tous ces rendez-vous.

Déjà 3 matchs test ont été menés avec dans l'ensemble un beau présage pour l'avenir.

Le plus important en cette période reste notre transformation de notre projet sportif et humain commun.

Notre club recherche toujours des bénévoles et des joueurs ou joueuses dans toutes les catégories, alors à vos crampons !



LAC

Pour la première sortie de l'année, nous étions près d'une trentaine de personnes à visiter le tri postal à Wissous



La Plate-forme Industrielle Courrier de Paris sud Wissous traite par jour 8 millions de plis en moyenne. En activité depuis 2007, elle emploie 900 postiers qui assurent un service continu 24H/24 et 7J/7.

Le groupe La Poste représentait en 2017, un chiffre d'affaires de 24 milliards d'euros qui se répartissent essentiellement en trois branches d'activité :

- les services courriers-colis (46%)
- géopost (chronospost, ...) (28%)
- la banque postale (23%)

Pour les prochaines sorties, le LAC vous propose :



Samedi 11 mai 2019
Au Palais des Congrès



Notre voyage annuel est prévu dans le Lubéron du dimanche 19 au dimanche 26 mai 2019.

Appel :

Nous n'avons pas trouvé de bénévoles pour reprendre l'Association et poursuivre son activité les prochaines saisons. Les membres actuels du bureau seront démissionnaires à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu au mois de juin 2019. Les personnes qui seraient intéressées pour poursuivre l'activité de l'association LAC doivent se faire connaître au plus tard à la fin du mois de mai 2019.

Merci.

Pour toute réservation, appelez :

Colette COTTIN : 01 64 59 16 51
ou 06 87 35 04 75

lesmesanges.cottin@orange.fr

Guy MICHEL : 01 64 59 16 85

JUDO CLUB D'ANGERVILLIERS

Au JCA, on pratique le judo pour le plaisir avant tout mais aussi, si on le souhaite, pour se confronter à d'autres en participant à des tournois amicaux et à des compétitions officielles. Nous félicitons donc tous les judokas qui ont participé sur le début de cette saison aux différentes compétitions.

D'autre part, un cours d'initiation self défense a eu lieu le mercredi 20 mars 2019. Ce cours exceptionnel permet de faire découvrir notre activité tout en partageant un moment de convivialité.

Le 6 février 2019 a eu lieu l'Assemblée Générale du club. Nous tenons à remercier les 4 parents présents sur les 50 jeunes adhérents inscrits et les participants du cours adulte pour leur présence.

Nous vous informons qu'une personne est partie du bureau pour convenance personnelle et que nous nous retrouvons donc à 3, ce qui est le strict minimum pour maintenir une association.

Nous vous rappelons que pour la prochaine AG encore une personne partira, c'est dès maintenant qu'il faut nous rejoindre.

Sans votre engagement, vos enfants ne pourront plus pratiquer le Judo sur le village. Manifestez-vous auprès de Guillaume ou des membres du bureau, pour prendre part à l'aventure. Nous resterons à la disposition du nouveau bureau pour l'accompagner dans cette transition.

LE CLUB DES SENIORS

Le club des Séniors vous accueille le Mardi de 14 h à 18 h.

Il y a 2 tables de Rummicub, 1 table de Belote et plusieurs petites mains qui fabriquent de très belles choses.

Pourquoi ne pas faire une table de Scrabble ou d'Echecs ?

Vous pouvez amener vos amis.

Nous allons voir des films récents au cinéma de St-Arnoult l'après-midi, mangeons parfois au restaurant le midi.

Sortie Cabaret ou tout autre activité dans une ambiance conviviale pour partager de bons moments.

Club des Séniors d'Angervilliers. clubseniors91@orange.fr

Mme THEBAULT Térésa- Présidente- 06 74 47 66 73

Mme WEHRBACH Ghislaine- Secrétaire- 06 78 65 86 20.



Pour terminer, voici quelques dates à retenir :

- Tournoi Amical d'Angervilliers le 19 mai 2019,
- Remise des ceintures : date à venir.

Le bureau du JCA

Vous pouvez nous contacter :

Par mail : jca.angerv@gmail.com

Par téléphone : Corinne POTTIER- 06 80 88 05 70.

Club des Séniors
d'Angervilliers



JOUR	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR	LIEU
AVRIL			
Samedi 13	Carnaval	Mairie/École	
Dimanche 14	Fête de la Peinture	Mairie	
du 20 avril au 05 mai	Vacances scolaires de Printemps		
Samedi 20	Chasse aux œufs	CDF	Atelier Municipal
MAI			
Samedi 11	Shen Yun	LAC	Paris
Dimanche 12	Essonne Verte, Essonne Propre	Mairie	Place des Copains d'Abord
Samedi 18	Remise des ceintures	JCA	Salle Polyvalente
Dimanche 19	Compétition du Judo Club	JCA	Salle Polyvalente
Samedi 25	Journée Plein air	CDF	Place des Copains d'Abord
Vendredi 31	Fête des Voisins	Mairie	Quartiers
JUIN			
Samedi 15	Théâtre ADYG	ADYG	Salle Polyvalente
Samedi 22	Fête du Village	Mairie & Associations	Stade
Vendredi 28	Fête de fin d'année	École élémentaire	Salle Polyvalente
Samedi 29	Fête de fin d'année	École maternelle	Salle Polyvalente

Numéros d'urgence

ÉLU ASTREINTE TECHNIQUE*	06 88 24 19 32
ASTREINTE Régie de l'Eau	06 45 54 34 79
SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
N° de SECOURS unique EUROPÉEN	112
MAISON MÉDICALE DE GARDE - Orsay	01 69 13 91 91
PHARMACIE DE GARDE : Coordonnées affichées à notre pharmacie ou au	
Commissariat d'Arpajon	01 69 26 19 70
SOS Médecins	01 69 25 91 91

*7j/7, en dehors des horaires d'accueil téléphonique de la mairie : animaux errants, inondations, feux, accidents de la route, catastrophes naturelles.